



**PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIERE
COMMUNE D'ESTINNES**

RAPPORT

accompagnant le budget de l'exercice 2026
en application de l'article L 1122-23
du code de la démocratie locale

SECRETARIAT COMMUNAL
Commission Finances : 15/12/2025
Conseil communal : 22/12/2025

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL ACCOMPAGNANT LE BUDGET.

COMPTABILITE - FINANCES

le budget de l'an 2026

- **le service ordinaire**
- **le service extraordinaire**
- **la fiscalité**

COMPTABILITE - FINANCES

le budget de l'an 2026

- *le service ordinaire*
- *le service extraordinaire*

RECETTES DU SERVICE ORDINAIRE

	FONCTIONS	PRESTA- TIONS	TRANS- FERTS	DETTE	PRELEVE- MENTS	TOTAL
009	Général	17.349,95	894.578,83	110.025,00	281.615,10	1.303.568,88
029	Fonds		2.829.988,63			2.829.988,63
049	Impôts et redevances	500,00	7.319.878,83		0,00	7.320.378,83
059	Assurances	0,00				0,00
123	Administration générale	41.200,00	32.148,51			73.348,51
129	Patrimoine Privé	31.000,00	0,00	0,00		31.000,00
139	Services généraux	500,00				500,00
369	Pompiers		0,00		0,00	0,00
399	Justice - Police	0,00	0,00		94.000,00	94.000,00
499	Communica./Voiries/cours d'eau	100,00	56.600,00	0,00	81.675,00	138.375,00
599	Commerce Industrie	123.995,32	0,00	69.903,90		193.899,22
699	Agriculture	2.340,00				2.340,00
729	Enseignement primaire	57.100,00	289.654,84			346.754,84
767	Bibliothèques publiques	0,00				0,00
789	Education populaire et arts	3.500,00	5.500,00	7.698,00		16.698,00
799	Cultes	0,00	0,00			0,00
839	Sécurité et assistance sociale	500,00	40.733,00		66.000,00	107.233,00
849	Aide sociale et familiale	3.626,00	75.432,25			79.058,25
859	Emploi	0,00				0,00
872	Santé et hygiène	1.200,00	0,00			1.200,00
874	Alimentation - Eaux			0,00		0,00
876	Désinfection/Nettoyage/Immond.	0,00	38.000,00			38.000,00
877	Eaux usées	0,00				0,00
879	Cimetières et Protect. Envir.	12.990,00	143.937,59			156.927,59
939	Logement / Urbanisme	157.666,12	24.500,00		0,00	182.166,12
999	Totaux exercice propre	453.567,39	11.750.952,48	187.626,90	523.290,10	12.915.436,87
	Résultat positif exercice propre					77.089,63
999	Exercices antérieurs					693.396,01
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					13.608.832,88
	Résultat positif avant prélèvement					417.929,24
999	Prélèvements					0,00
999	Total général					13.608.832,88
	Résultat budgétaire positif de l'ex.					282.929,24

DEPENSES DU SERVICE ORDINAIRE

	FONCTIONS	PERSONNEL	FONCTION- NEMENT	TRANS- FERTS	DETTE	PRELEVE- MENTS	TOTAL
009	Général	84.451,11	33.657,50	8.090,33	66.433,36	0,00	192.632,30
049	Impôts et redevances		10.200,00	1.300,00	0,00	0,00	11.500,00
059	Assurances	86.015,00	89.000,00	250,00			175.265,00
123	Administration générale	1.758.075,48	495.391,31	131.464,57	208.663,45	17.346,50	2.610.941,31
129	Patrimoine Privé		19.354,80	0,00	36.922,57		56.277,37
139	Services généraux	92.890,83	21.800,00	1.618,67	257.288,92	0,00	373.598,42
369	Pompiers			222.363,85		0,00	222.363,85
399	Justice - Police	57.365,04	3.400,00	780.740,81	5.107,18	0,00	846.613,03
499	Communica./Voiries/cours d'eau	1.811.298,97	721.612,53	25.792,40	856.057,72		3.414.761,62
599	Commerce	0,00	2.000,00	2.385,00			4.385,00
699	Industrie						
699	Agriculture		2.300,00	0,00	0,00		2.300,00
729	Enseignement primaire	563.135,51	315.870,75	17.501,54	103.676,64		1.000.184,44
767	Bibliothèques publiques		0,00				0,00
789	Education populaire et arts	0,00	62.526,52	54.958,30	19.822,25		137.307,07
799	Cultes		3.000,00	50.000,00	165.917,85		218.917,85
839	Sécurité et assistance sociale	120.405,75	22.100,00	1.712.715,35	0,00	0,00	1.855.221,10
849	Aide sociale et familiale	64.066,07	38.850,00	0,00			102.916,07
872	Santé et hygiène		0,00	0,00	3.109,08		3.109,08
874	Alimentation - Eaux		0,00		0,00		0,00
876	Désinfection/Nettoyage/Immond.		136.000,00	607.850,72	2.442,74		746.293,46
877	Eaux usées		42.000,00	0,00	12.231,13		54.231,13
879	Cimetières et Protect. Envir.	184.942,71	168.480,89	2.295,00	70.560,48		426.279,08
939	Logement / Urbanisme	217.896,01	135.620,75	25.272,40	4.460,90	0,00	383.250,06
999	Totaux exercice propre	5.040.542,48	2.323.165,05	3.644.598,94	1.812.694,27	17.346,50	12.838.347,24
	Résultat négatif exercice propre						
999	Exercices antérieurs						352.556,40
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)						13.190.903,64
	Résultat négatif avant prélèvement						
999	Prélèvements						135.000,00
999	Total général						13.325.903,64
	Résultat budgétaire négatif de l'ex.						

RECETTES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

	FONCTIONS	TRANS-FERTS	INVESTIS-SEMENT	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
029	Fonds	780.539,15				780.539,15
123	Administration générale	0,00		60.000,00		60.000,00
129	Patrimoine Privé	0,00	0,00	0,00		0,00
139	Services généraux	0,00	0,00	220.000,00		220.000,00
149	Calamités	0,00				0,00
399	Justice - Police	0,00		0,00		0,00
499	Communica./Voiries/cours d'eau	401.455,72	8.200,00	482.132,17		891.787,89
699	Agriculture		0,00			0,00
729	Enseignement primaire	0,00	0,00	50.000,00		50.000,00
789	Education populaire et arts			155.000,00		155.000,00
799	Cultes	0,00	0,00	0,00		0,00
872	Santé et hygiène	0,00		0,00		0,00
877	Eaux usées			50.000,00		50.000,00
879	Cimetières et Protect. Envir.	16.000,00		265.000,00		281.000,00
939	Logement / Urbanisme		0,00			0,00
999	Totaux exercice propre	1.197.994,87	8.200,00	1.282.132,17	0,00	2.488.327,04
	Résultat positif exercice propre					209.036,24
999	Exercices antérieurs					100.000,00
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					2.588.327,04
	Résultat positif avant prélèvement					209.036,24
999	Prélèvements					423.595,08
999	Total général					3.011.922,12
	Résultat budgétaire positif de l'ex.					

DEPENSES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

	FONCTIONS	TRANS-FERTS	INVESTIS-SEMENT	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
009	Général				0,00	0,00
123	Administration générale		80.000,00	0,00		80.000,00
129	Patrimoine Privé	0,00	125.000,00			125.000,00
139	Services généraux		270.000,00	0,00		270.000,00
399	Justice - Police	18.101,42	0,00			18.101,42
499	Communica./Voiries/cours d'eau		1.072.786,96	5.877,83		1.078.664,79
599	Commerce Industrie	60.000,00	0,00			60.000,00
699	Agriculture		0,00			0,00
729	Enseignement primaire		55.000,00	0,00		55.000,00
789	Education populaire et arts		155.000,00			155.000,00
799	Cultes	15.000,00	0,00			15.000,00
849	Aide sociale et familiale	0,00				0,00
872	Santé et hygiène		0,00			0,00
877	Eaux usées		50.000,00	32.524,59		82.524,59
879	Cimetières et Protect. Envir.		300.000,00			300.000,00
939	Logement / Urbanisme		40.000,00			40.000,00
999	Totaux exercice propre	93.101,42	2.147.786,96	38.402,42	0,00	2.279.290,80
	Résultat négatif exercice propre					
999	Exercices antérieurs					100.000,00
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					2.379.290,80
	Résultat négatif avant prélèvement					
999	Prélèvements					632.631,32
999	Total général					3.011.922,12
	Résultat budgétaire négatif de l'ex.					

• **la fiscalité**

FISCALITE COMMUNALE BUDGET 2026

Nature de l'impôt	Taux	Terme - Expiration
Taxe sur la demande de délivrance de documents administratifs Population/Etat civil (040/361-04)		
Libellé de la taxe	Taux en Euro	EXERCICE 2026
Documents d'identité – Procédure normale		
<u>Pour les cartes d'identité</u> Pour une 1 ^{ère} carte d'identité ou pour toute autre carte délivrée contre remise de la carte ancienne Pour le premier duplicata Pour les duplicatas suivants	12 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)	
<u>Pour les titres de séjour aux étrangers – (carte d'identité électronique)</u>	12 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)	
<u>Pour les pièces d'identité délivrées aux enfants belges ou étrangers de moins de 12 ans</u>	• gratuité pour la 1ère (de 0 à 3 ans) + montant ristourné au Service Public Fédéral) • A partir de la 2ème, il sera perçu 5 € de taxe communale (+ montant ristourné au Service Public Fédéral). • 5 € (de 3 ans à 12 ans) + montant ristourné au Service Public Fédéral)	
Code carte d'identité si perte ou vol	5€	
Changement de code carte d'identité si nouvelle CI	GRATUIT	
Documents d'identités – procédure d'urgence		
	Taux de la taxe communale	
Procédure URGENTE (livraison dans les 5 jours)	15,00 (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)	
Procédure TRES URGENTE (livraison dans les 3 jours)	15,00 (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)	
Prix pour la CARTE POUR BELGES		
Procédure URGENTE (livraison dans les 5 jours)	15€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)	

Procédure TRES URGENTE (livraison dans les 3 jours)	15€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Prix pour la CARTE POUR ETRANGERS	
Procédure URGENTE (livraison dans les 5 jours)	15€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Procédure TRES URGENTE (livraison dans les 3 jours)	15 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Passeports délivrés – Procédure normale - Aux personnes de moins de 18 ans - A partir de 18 ans	5€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral) 15 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Passeports délivrés – Procédure d'urgence - Aux personnes de moins de 18 ans - A partir de 18 ans	5 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral) 15 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Carte orange : attestation d'immatriculation	5 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Autorisation parentale	1€ (e-guichet : gratuit)
Composition de ménage	1€ (e-guichet : gratuit)
Certificat de vie	1€ (e-guichet : gratuit)
Acte de naissance, mariage, décès, divorce	6 € (e-guichet : 4€)
Déclaration ou annulation d'une cohabitation légale	10 € 20 €
Ouverture dossier de mariage	
Carnet de mariage	30€
Autres documents: certificats, extraits, copies, visas pour copie conforme, autorisations, etc...quelconques, non spécialement tarifés, délivrés d'office ou sur demande : par exemplaire	6 € (e-guichet : 4€)
Demande de nationalité (ouverture de dossier)	50€
Transcription d'acte à l'étranger	50€
Légalisation de signature (population)	1 €
<u>Permis de conduire</u>	

- le premier (original + international) - le permis de conduire provisoire - duplicata du permis de conduire - autres permis de conduire	15€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral) 5 € (+ montant ristourné au Service Public Fédéral) 15€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral) 15€ (+ montant ristourné au Service Public Fédéral)
Changement de domicile	6 €
Délivrance de l'extrait du fichier central - Adoption d'un animal domestique	Gratuité
<u>Taxe sur la demande portant sur les activités classées et les demandes d'implantation commerciales (040/361-02)</u>	
Permis environnement pour un établissement de 1 ^{ère} classe	900€
Permis environnement pour un établissement de 2 ^{ème} classe	100€
Permis unique pour un établissement de 1 ^{ère} classe	2 500€
Permis unique pour un établissement de 2 ^{ème} classe	150€
Déclaration pour un établissement de 3 ^{ème} classe	25€
Permis d'implantation commerciale	300€
Permis intégrés:	
Permis d'implantation commerciale + permis unique classe 1	2 800€
Permis d'implantation commerciale + permis unique classe 2	450€
Permis d'implantation commerciale + permis environnement classe 1	1 200€
Permis d'implantation commerciale + permis environnement classe 2	400€
Permis d'implantation commerciale + permis d'urbanisme	450€

<u>Taxe sur la délivrance d'un permis d'urbanisation</u>	▪ 120€ par logement
<u>Taxe sur le traitement des documents urbanistiques - 040/361-48</u> <i>(Seront ajoutés, les frais réels relatifs à l'envoi des courriers dans le cadre des enquêtes publiques, conformément aux tarifs postaux en vigueur).</i> Autorisation de raccordement à l'égout	▪ 10€
Permis d'urbanisme + avis HIT	▪ 150€
Certificat d'urbanisme n°1	▪ 35€
Certificat d'urbanisme n°2	▪ 150€
Renseignements urbanistiques	▪ 20€
Indication & PV d'implantation (D.IV 72 du CoDT)	▪ 300€
<u>Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Travaux (040/361-04)</u>	
Permis de location : (délivrance coût administratif)	• 30€
<u>Divers</u>	
Information aux notaires quand ils interpellent les communes conformément aux articles 433 et 434 du code des impôts sur les revenus (renseignements de nature fiscale)	▪ 0€ (+ montant frais recommandé en vigueur)
<u>Redevance pour les demandes de changement de prénom(s)</u>	500€ par demande de changement de prénom. Une redevance est fixée à 50€ pour les cas suivants: • toute personne qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre (transgenre) ; • Le prénom présente un caractère ridicule ou odieux, ou a un caractère manifestement désuet ; • Le prénom est de consonance étrangère.
<u>Taxe sur les demandes de changement de nom</u>	Le montant de la taxe est fixé à 500€ par demande de changement de nom. La taxe est réduite à 10% de la redevance initiale, soit 50€ par demande lorsque le changement de nom est rendu obligatoire dans un jugement rendu par un tribunal civil.

040/361.01 Redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police	Enlèvement du véhicule Garde camion garde voiture garde motocyclette garde cyclomoteur	135,00 € 12,40 € par jour 6,20 € par jour 3,10 € par jour 3,10 € par jour
040/361-48 <u>Usage de la photocopieuse</u> - photocopie A4 en noir - photocopie A3 en noir - photocopie A4 en noir R/V - photocopie A3 en noir R/V - photocopie A4 en couleur - photocopie A3 en couleur - photocopie A4 en couleur R/V - photocopie A3 en couleur R/V		0,15 Euros 0,17 Euros 0,30 Euros 0,34 Euros 0,60 Euros 1,00 Euros 1,20 Euros 2,00 Euros
<u>Recherche et fournitures de renseignements administratifs</u>	• Demandes d'adresse (par adresse) : 2 € • · Listes électorales : 12€ • · Recherches généalogiques : 1^{ère} heure : gratuit ; dès la 2^{ème} heure : 25€/h (par heure entamée) • · Recherches d'héritiers : 1^{ère} heure : gratuit ; dès la 2^{ème} heure : 25€/h (par heure entamée)	
<u>Prestations administratives liées aux cérémonies de mariage</u>	30€	
<u>Prestations techniques communales</u>	Ouvrier E 8€ Agent technique D 9€ Agent technique en chef D 26€ Agent de niveau A 31€ <u>Transport</u> : Véhicule utilitaire 20,00€ Camionnette 30,00€ Camion 40,00€	
<u>Taxes sur les prestations d'hygiène publique – 363</u>		
040/363.03 Enlèvement des déchets ménagers • pour les chefs d'un ménage constitué d'une seule personne • pour les chefs d'un ménage constitué de 2 personnes • pour les chefs d'un ménage constitué de 3 personnes	En cours d'élaboration du coût-vérité suivant chiffres HYGEA	

• pour les chefs d'un ménage constitué de 4 personnes • pour les chefs d'un ménage constitué de 5 personnes et plus • pour les seconds résidents • surface commerciale nette affectée à l'activité et accessible à la cliente supérieur à 500m²	
d'une	
040/363.07 Enlèvement des versages sauvages : Petits déchets : Déchets volumineux :	100€ 500€
040/363.09 Evacuation des eaux usées	- 35 Euros par bien - 17,50 Euros lorsque le bien est muni d'une station d'épuration individuelle
040/363.10 Inhumation de personnes étrangères à la commune	375€ + Animaux de compagnie : • Soit dans le cercueil de défunt : gratuit • Soit dans le caveau, colombarium ou caverne du défunt : 150 euros, • Soit dispersion simultanée des cendres : 150 euros.
040/363.11 Exhumation de restes mortels	- 500€ pour les frais liés aux exhumations de confort de cercueil, d'enveloppement d'ensevelissement ou d'urne réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées. - 250€ pour les frais liés aux procédures de rassemblement de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées. - 350€ pour les exhumations de confort d'urnes cinéraire effectuées par le personnel communal.
040/363.13 Utilisation du caveau d'attente	12 Euros / Mois et Corps
040/363-48 Délivrance de badge relatif au point d'apport volontaire sur le territoire d'Estinnes	Le prix du badge est de 10,80€ et donne droit à 20 ouverture du tiroir (25litres) du conteneur

<u>Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles - 364</u>		
<u>040/364-03</u> Taxe sur la force motrice	11 €/KW	
<u>040/364.29</u> - Dépôts de mitrailles et véhicules usagés visant exclusivement une exploitation commerciale - Véhicules ou engins abandonnés dans les zones de bâtisse ou placés en plein air sur un terrain privé	8€/m ² avec un maximum de 5000euros installation 400 Euros par véhicule ou engin isolé abandonné	
<u>040/364.16</u> Officine de paris aux courses	50 Euros par mois	
<u>040/364.30</u> Etablissements dangereux, insalubres et incommodes	1 ^{ère} cl. : 200 euros 2 ^{ème} cl. : 100 euros 3 ^{ème} cl. : 50 euros	
<u>04002/364-48</u> Taxe sur les commerces de frites et nourriture à emporter	350 € par an par commerce. Pour les structures mobiles type foodtruck ou commerces ouverts de manière occasionnelle ou ponctuelle (moins de 20 jours par mois) : 5€/jour d'ouverture	
<u>04001/364.24</u> Distribution gratuite de toutes boîtes non adressés	• 0,015 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus • 0,039 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus • 0,0585 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus • 0,105 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes	
<u>040/364-34</u> Taxe sur les logements loués meublés	200 euros par logement	
<u>040/365-02</u> Taxe sur les dancings	• 100€/mois pour les établissements ayant un chiffre d'affaire inférieur ou égal à 50.000€	

	125€/mois pour les établissements ayant un chiffre d'affaire supérieur à 50.000€
<u>Taxes sur l'occupation du versages–366</u>	
<u>040/366.01</u> Droits de place sur les marchés ou voie publique	1 Euro le m ²
<u>040/366-48</u> Occupation du domaine public à titre commercial	2 euros le m ² entamé par échoppe et par jour entamé.
<u>04001/366.03</u> Activités foraines et activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines, les cirques et autres chapiteaux assimilés	1€ par m ² entamé et par jour avec un maximum de 35€ par jour. Consommation d'électricité : 10€/jour Consommation d'eau : 10€/jour Caution déchet : 250€
<u>Taxes sur le patrimoine – 367</u>	
<u>040/367.09</u> Parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé	50 € par mètre courant ou fraction de mètre courant de longueur de la parcelle à front de voirie, réalisée ou non, figurée au permis de lotir ou d'urbanisation, avec un maximum de 880 € par parcelle dans le périmètre d'urbanisation non périmé au sein d'une zone d'enjeu communal. 25 € par mètre courant ou fraction de mètre courant de longueur de la parcelle à front de voirie, réalisée ou non, figurée au permis de lotir ou d'urbanisation, avec un maximum de 440 € par parcelle dans le périmètre d'urbanisation non périmé en dehors d'une zone d'enjeu communal.
<u>040/367.13</u> Secondes résidences - situées dans un camping agréé - situées en dehors d'un camping agréé -kot d'étudiant	175 Euros/an 450 Euros/an 50 Euros/an
<u>040/367-15</u> Immeubles inoccupés	Lors de la 1^{ère} taxation : 60 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti

	• Lors de la 2^{ème} taxation : 100 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti • A partir de la 3^{ème} taxation : 240 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti
040/367-20 Taxe sur les surfaces commerciales	5€/m ²
040/367-48 taxe communale annuelle sur les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité	La taxe est fixée comme suit par mât visé à l'article 1er: • pour une puissance inférieur à 0,5 mégawatt: 0€ • au-delà de 0,5 mégawatt le taux est de 617,15€ par 0,1 mégawatt. Ainsi: • une éolienne de 0,6 mégawatt sera soumise à une taxe de 3.702,90€ (soit 6x 617,15€) • une éolienne de 1 mégawatt sera soumise à une taxe de 6.171,50€ (soit 10x617,15€)
Additionnels aux impôts – 37	
040/371.01 Centimes additionnels précompte immobilier	2600 CA
040/372.01 IPP	8,5 %
878/161.05 Redevance concessions dans les cimetières	<u>A. CONCESSIONS</u> <u>Emplacement en CAVEAU (30 ANS)</u> <i><u>Titulaires domiciliés ou ayant vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+ voir article 2):</u></i> • 350 EUR par concession ordinaire de 1 ou 2 personnes (1,2m x 2,5m = 3m²) • 700 EUR par concession ordinaire de 3 ou 4 personnes (2m x 2,5m = 5m²) • 900 EUR par concession ordinaire de 5 ou 6 personnes (4 m x 2,5m = 10 m²) • 100 EUR par personne surnuméraire/urne

Titulaires non domiciliés ou n'ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune. (+ voir article 2) :

- 800 EUR par concession ordinaire de 1 ou 2 personnes (1,2m x 2,5m = 3m²)
- 1400 EUR par concession ordinaire de 3 ou 4 personnes (2m x 2,5m = 5m²)
- 1600 EUR par concession ordinaire de 5 ou 6 personnes (4 m x 2,5m = 10 m²)
- 200 EUR par personne surnuméraire

CAVEAU neuf placé par la Commune (notamment au nouveau cimetière d'Haulchin) et dans d'autres à venir,

- 1000 EUR pour 2 personnes (hors coût concession)

Emplacement concession pleine terre (30 ans)

Titulaires domiciliés ou ayant vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune voir article 2) :

- 350 EUR pour un ou deux cercueil(s) max. (2,5m x 1m = 2,5m²)*

* Un cercueil = 4 urnes

- 100 EUR par personne surnuméraire

Les sépultures « pleine terre » sont limitées à 2 niveaux, chaque niveau pour un cercueil ou de 2 à 6 urnes biodégradables,

Les concessions d'urnes cinéraires « pleine terre » sont limitées à 1 niveau, et consiste en des cubes de 60 de côtés pouvant accueillir entre 2 et 4 urnes biodégradables selon la taille de l'urne,

Titulaires non domiciliés ou n'ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+ voir article 2):

- 800 EUR pour un ou deux cercueil(s) max. (2,5m x 1m = 2,5m²)
- 200 EUR par personne surnuméraire

Emplacement CAVEAU redevenu libre (cercueil et/ou urne)

Titulaires domiciliés ou ayant vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+ voir article 2) :

	• 200 € par m² + coût du monument <u>Titulaires non domiciliés ou n'ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+ voir article 2):</u> • 400€ par m² + coût du monument <u>Emplacement et fourniture de COLUMBARIUM (30 ANS)</u> <u>Titulaires domiciliés ou ayant vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+voir article 2):</u> • 500 EUR par columbarium pour une personne • 750 EUR par columbarium pour deux personnes <u>Titulaires non domiciliés ou n'ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune(+ voir article 2):</u> • 850 EUR par columbarium pour une personne • 1 350 EUR par columbarium pour deux personnes <u>Emplacement pour CAVURNE (30 ANS) AVEC fourniture de la cuve imposée</u> ATTENTION concession cavurnes : un seul niveau 60 cm, ouvrable par le haut : de 1 à 2 urnes. <u>Titulaires domiciliés ou ayant vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+ voir article 2):</u> • 600 EUR pour 2 personnes • 100 EUR par urne surnuméraire <u>Titulaires non domiciliés ou n'ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie sur le territoire de la commune (+ voir article 2):</u> • 900 EUR pour 2 personnes (60cmx60cm) • 200 EUR par urne surnuméraire <u>Renouvellement de la concession (30 ans)</u> En cas de renouvellement de la concession (caveau, pleine terre, columbarium, cavurne), le montant en vigueur au moment de la demande et suivant le type et la contenance de celle-ci, sera réduit de moitié.
--	--

	<u>B. MONUMENTS FUNERAIRES</u> <u>Parcelle des étoiles</u> • par logette concédée (30 ans) : gratuité <u>Plaquette souvenir (30 ans)</u> • 25 EUR <u>C. OCCUPATION DE CAVEAU OU CELLULE DE COLUMBARIUM D'ATTENTE</u> • à la demande des familles : 3 € par semaine et par corps (max 7 semaines) • à la demande du gestionnaire public : gratuit																		
<u>Redevance communale relative aux frais d'expulsion</u>	<u>1) Frais administratifs : 15 €</u> <u>2) Main d'œuvre :</u> <table border="1" data-bbox="740 1025 1369 1460"> <tr> <th>Taux horaire moyen du salaire</th><th>Tarifs (€/heure entamée)</th></tr> <tr> <td>Ouvrier E</td><td>8€</td></tr> <tr> <td>Agent technique D</td><td>9€</td></tr> <tr> <td>Agent technique en chef D</td><td>26€</td></tr> <tr> <td>Agent de niveau A</td><td>31€</td></tr> </table> <u>3) Transport :</u> <table border="1" data-bbox="740 1594 1331 1921"> <tr> <th>Taux horaire véhicules</th><th>Tarifs (€/heure entamée)</th></tr> <tr> <td>Véhicule utilitaire</td><td>20,00</td></tr> <tr> <td>Camionnette</td><td>30,00</td></tr> <tr> <td>Camion</td><td>40,00</td></tr> </table> <u>4) Traitement des déchets :</u>	Taux horaire moyen du salaire	Tarifs (€/heure entamée)	Ouvrier E	8€	Agent technique D	9€	Agent technique en chef D	26€	Agent de niveau A	31€	Taux horaire véhicules	Tarifs (€/heure entamée)	Véhicule utilitaire	20,00	Camionnette	30,00	Camion	40,00
Taux horaire moyen du salaire	Tarifs (€/heure entamée)																		
Ouvrier E	8€																		
Agent technique D	9€																		
Agent technique en chef D	26€																		
Agent de niveau A	31€																		
Taux horaire véhicules	Tarifs (€/heure entamée)																		
Véhicule utilitaire	20,00																		
Camionnette	30,00																		
Camion	40,00																		

	a. <u>Pour l'enlèvement de déchets triés</u>	
	Déchets	Tarifs (€/tonne)
	Bois	45,00
	Déchets ménagers	118,00
	Déchets verts/organiques	38,50
	Encombrants incinérables	135,00
	Encombrants non incinérables	135,00
	b. <u>Pour l'enlèvement de déchets non triés</u>	
	Ceux-ci seront considérés comme encombrants et les frais de prestations techniques seront doublés.	
	5) <u>stockage</u> :	
	Location garde meuble	Tarif : en fonction des frais réellement engagés sur production d'un justificatif
<u>Redevance sur la location d'une salle pour l'organisation de cérémonie de funérailles en dehors de tout cadre confessionnel (interconvictionnelles et multiphilosophiques)</u>		200 € par occupation

<u>Redevance sur la location de divers bâtiments /locaux communaux</u>	Estinnes-au-Mont	TARIF* (de l'entité)	TARIF* (hors entité)
	Pour les particuliers	540€	640 €
	Pour les sociétés locales et les comités	270€	
	Haulchin		
	Pour les particuliers	580€	

	Pour les sociétés locales et les comités	290€	700 €
	Fauroeulx		
	Pour les particuliers	350€	420 €
	Pour les sociétés locales et les comités	170€	
	Vellereille-le-Sec		
	Pour les particuliers	260€	310€
	Pour les sociétés locales et les comités	130€	
	ROUVEROY		
	Pour les particuliers	290€	310€
	Pour les sociétés locales et les comités	150€	
	ESTINNES-AU-VAL		
	Pour les sociétés locales et les comités	170€	420€
	Peissant (Place Mozin et Libotte)		
	Pour les particuliers	270€	330€
	Pour les sociétés locales et les comités	130€	
	CROIX-LEZ-ROUVEROY (rue de l'Eglise)		
	Pour les particuliers	360€	430€
	Pour les sociétés locales et les comités	180€	
	Vellereille-les-Brayeux		
	Salle des fêtes	500€	800€
	Salle des fêtes + salle de réunion	600€	900€
	Petite salle (salle de gym)	100€	150€
	Salle à l'étage	100€	150€
	Salle complète	700€	1050€
Tarif garderie extrascolaire	0,50€ par ½ heure		
Tarif stages extrascolaires	<u>Semaine de 4 jours (si jour férié)</u> 55€ 65€ (personne non domiciliée à Estinnes) <u>Semaine de 5 jours</u> 65€ 75€ (personne non domiciliée à Estinnes)		
<u>Redevance pour l'accès à la piscine aux élèves des implantations scolaires de l'enseignement communal</u>	Prix coûtant		

<u>Redevance sur la demande d'instruction d'un dossier de sécurité</u>	250€
<u>Redevance pour les Ateliers de la Découverte du mercredi après-midi</u>	7€/atelier/enfant
<u>Redevance pour les garderies scolaires du matin et du soir dans les écoles communales:</u>	• Le matin de 07h15 à 8h00 : 0,50€/demi-heure • Le soir de 15h30 à 18h00 : 0,50€/demi-heure
<u>Redevance pour la fourniture de repas scolaires aux élèves des implantations scolaires de l'enseignement communal:</u>	- Plat de pâtes (maternelle): 2€ - Plat de pâtes (primaire): 4€ - Potage: 0,60€
<u>Redevance sur le prêt de matériel</u>	- Table : 5€/pièce - Banc : 3€/pièce - Podium : 10€ - Escalier : 10€ - Lampe : 10€/pièce - Barrière : 5€/pièce la première semaine et 10€ à partir de la deuxième semaine (excepté les barrières liées à l'arrêt de circulation) - Grille caddie : 10€/pièce - Table haute : 5€/pièce - Panneau d'exposition : 10€/pièce - Panneau de signalisation (temporaire) : 3€/pièce la première semaine et 5€/pièce à partir de la deuxième semaine - Poubelle : 3€/pièce (contenant uniquement) - Tonnelle : 100€/pièce (avec les bâches latérales) - Forfait livraison : 50€ - Caution : 250€
<u>Redevance pour l'utilisation du terrain de padel</u>	20€/heure

Présenté en séance publique du Conseil communal, le 22 décembre 2025, avant que le Conseil délibère sur le projet de budget de l'exercice 2026.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur général,

VOLANT D.

La Bourgmestre,

TOURNEUR A.